Pétition sécurité APPN

Circulaire Sécurité APPN : une obligation de moyens et de formation !

La circulaire sur la sécurité dans les APPN et son annexe parue au BO n°16 du 20 avril 2017 apportent un certain nombre d'éléments qui pourraient perturber l'enseignement de ces activités.

L'étude à l'école des APPN comme création et invention humaine demande des conditions de sécurité. L'une des spécificités de son étude est la confrontation au risque. Il y a une tension risque-sécurité que l'école doit nécessairement prendre en compte et qui contribue à l'apprentissage de la sécurité. C'est un enjeu d'émancipation pour une école moderne. Leurs apprentissages doivent être poursuivis, comme rappelé dans la circulaire, notamment à la demande du SNEP-FSU.

Cependant l'enjeu de la sécurité et son corollaire la responsabilité de l'enseignant, ne doivent ni venir dénaturer le sens de l'activité, ni culpabiliser ou mettre la pression en prétextant le « risque zéro » que tout le monde réfute même les rédacteurs des textes réglementaires !

Aussi, les enseignants soussignés considèrent comme fondamental le développement, dans un climat de sérénité, de l'enseignement et/ou de la pratique volontaire des APPN par les élèves, notamment dans le cadre du sport scolaire et/ou des sections sportives scolaires, et demandent :

- **qu'une FPC « en présentielle » de haut niveau, véritable lieu de débat et de formation, soit mise en place**
- **que des moyens supplémentaires soient attribués pour organiser ces enseignements avec des taux d'encadrement réduits**
- **que l'annexe escalade soit revue**
- **que le SNEP-FSU soit pleinement associé aux concertations académiques**

Je signe !

Nom	Prénom	Etablissement	Signature